

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1877

UNE MÉDAILLE JANSÉNISTE DE 1669

GRAVÉE PAR VARIN

En parcourant dernièrement un vieux bouquin dont je donne le titre en note (1), je tombai sur le passage suivant auquel je ne m'attendais guère, et qui concerne une médaille qui doit être fort rare, puisqu'elle a été rigoureusement supprimée.

Voici ce passage :

« Le Roy alloit faire travailler aux bastiments du Louvre. Quelques amis de Mrs. de Port royal, profitant de l'occasion, et se servant du credit qu'ils avoient auprès des Ministres, trouvèrent moyen de leur persuader que, pour éterniser la Mémoire d'une paix si glorieuse à Sa Majesté (2), on devoit faire frapper une médaille sur ce sujet, qui seroit mise dans les fondemens de ce Royal édifice. Ils fournirent en mesme temps le dessein de la médaille, qui fut exécutée par Varin, Maître de la Monnoye, et le plus habile ouvrier qui fût alors en ce genre. »

(1) *Histoire des cinq propositions de Jansenius.* (A la sphère.) A Liège, chez Daniel Moumal, marchand-libraire, proche l'église de Saint-Lambert. M.DC.XCIX (1699), avec approbation. Pet. in-8° de 16 ff. prélim., 654 pages et un feuillet pour l'errata.

(2) Il s'agit ici des brefs du pape Clément IX, du 49 janvier 1669, concernant l'accommodement des quatre évêques (ceux d'Angers, de Beauvais, de Pamiers et d'Alet). Cet accommodement a été nommé, par les jansénistes, *la Paix de l'Église*.

« Cette médaille, plus grande et plus pesante que n'est un de nos écus d'argent, avoit d'un côté la figure et le nom du Roy : de l'autre on y voyoit sur un autel un livre ouvert, et sur le livre les Clefs de St. Pierre, avec le sceptre et la main de Justice du Roy, passez en sautoir : audessus de tout cela un St. Esprit rayonnant, avec ces mots à l'entour, GRATIA & PAX A DEO; et ceux-cy sur le devant de l'autel, OB RESTITUTAM ECCLESIAE CONCORDIAM. »

« Le Nonce, averti qu'on distribuoit dans Paris cette medaille, en fit acheter deux, dont il envoya l'une à Rome, et avec l'autre il alla trouver le Roy, qu'il supplia de voir un Mémoire contenant des réflexions sur ce revers de medaille. Sa Majesté les ayant luees, mena le Nonce dans la Chambre du Conseil, où les Ministres étoient alors assemblés, et leur demanda en sa présence, qui d'entre eux avoit fait frapper la medaille. Quand ils eurent veü ce que c'étoit, ils declarerent tous qu'ils n'y avoient point de part, et qu'ils estimoient que c'étoit une contravention à la parole qu'avoit donnée les Jansénistes, de ne faire aucun éclat sur cet accomodement. »

« Là dessus le Roy fit donner ordre au sieur Varin de rompre le coin, afin qu'il ne fust plus tiré aucune de ces medailles. »

H. HELBIG.
